



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 URPS PHARMACIENS OCCITANIE

La Représentation des pharmaciens

L'URPS Pharmaciens a continué cette année de représenter la profession dans les différents comités et instances administratives.

Concernant nos représentations au sein de **l'Agence Régionale de Santé** : l'Union siège toujours au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et de ses commissions spécialisées, Organisation des soins et Prévention, au sein de laquelle l'URPS Pharmaciens occupe la vice-présidence. Dans le cadre des travaux de la Commission prévention, l'URPS a été associée à la consultation lancée sur le PRS3.

Cette contribution a porté plus particulièrement sur l'engagement 1 « prévention et promotion de la santé » et le PRAPS (accès à la prévention des personnes les plus démunies).

L'Union est également représentée dans les Conseils Territoriaux de Santé, les CODAMUPS départementaux, au sein du Comité Régional stratégique de développement des MSP, ESP et CDS et des comités départementaux des MSP, ainsi que des comités d'attractivité. Par ailleurs, l'Union siège également dans les comités vaccination départementaux.

Au-delà des comités internes à l'ARS, l'URPS continue d'entretenir ses liens avec les différents réseaux comme la FACS, ONCO-OCCITANIE et CICAT-OCCITANIE. Elle continue également son travail avec le REIPO, le Réseau de Périnatalité Occitanie, le COREVIH (Comité Régional de lutte contre le VIH), la SRA (Structure Régionale d'Appui), Diabète Occitanie et le CPIAS. L'URPS siège également à la CNUPL au sein de laquelle elle occupe le secrétariat.

Consultation de l'URPS

- **Projet Régional de Santé (PRS) 3**

Le Projet régional de santé (PRS) couvrant la période 2023-2028 a fait l'objet d'un avis de consultation à compter du 19 juillet 2023. Les autorités consultées sont le conseil de surveillance de l'ARS, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), les conseils territoriaux de santé, les préfets, les élus, les parlementaires, la présidente de région, les présidents des conseils départementaux, les présidents des métropoles et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les maires, les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Ces



autorités ont alors disposé de 3 mois pour transmettre leur avis à l'ARS. A l'issue de cette consultation, le PRS a été arrêté par le Directeur Général de l'ARS et publié le 31 octobre 2023.

Il se compose du :

- Cadre d'Orientation Stratégique (COS) actualisé,
- Schéma Régional de Santé (SRS) 2023 - 2028, décliné en une présentation régionale et par départements (13 Schémas Territoriaux de Santé (STS)),
- Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023 - 2028.

L'URPS a donc été sollicitée dans le cadre de la CRSA, pour fournir sa contribution comme cité précédemment, mais aussi dès juin 2022 afin de nommer des représentants pour participer aux travaux préparatoires d'élaboration des nouveaux Schéma Régional de Santé (SRS) et Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS).

Le PRS s'est inscrit dans le même calendrier d'élaboration et de mise en œuvre que le Plan Régional Santé Environnement.

Echanges avec l'ARS

L'URPS continue d'être l'interlocuteur de l'ARS lorsqu'il s'agit de faire des remontées de terrain ou de faire passer des messages d'information aux pharmaciens.

Ainsi, nous sommes en lien étroit avec le pôle de soins de premier recours et échangeons régulièrement sur diverses thématiques sur lesquelles il travaille : protocoles de coopération locaux, nationaux par exemple.

A ce sujet, l'URPS en lien avec l'ARS Occitanie, a organisé et animé deux webinaires ayant pour thème « les protocoles de coopération pouvant être mis en place en officine » les 5 et 18 juillet derniers. Ces webinaires, d'un format court, ont été l'occasion d'échanger sur cette pratique et de présenter les 4 protocoles de coopération nationaux à l'attention du binôme Pharmacien/Médecin : Pollakiurie – Odynophagie – Eruption vésiculeuse – Renouvellement traitement conjonctivite. Les pharmaciens ont pu poser leurs questions sur la marche à suivre pour adhérer à ces protocoles de coopération et avoir des clés de langage pour expliquer aux médecins et autres professionnels de santé l'intérêt de ce dispositif. Les points abordés et les questions soulevées lors de ces webinaires ont fait l'objet d'une FAQ, diffusée à l'ensemble des pharmaciens de la région.

L'URPS comme relai d'informations

A la demande de l'ARS et de ses délégations départementales, l'URPS assure régulièrement un relai d'informations auprès des pharmaciens de la région. Ces relais ont des objectifs divers comme des remontées de terrain s'agissant de mésusages de



médicaments par exemple (enquête prégabaline), des rappels de bonnes pratiques en termes de dispensation ou de difficultés rencontrées avec d'autres professionnels de santé. Des relais de la cellule alerte sanitaire ou simplement des relais de webinaires ou de soirées d'échanges sont également assurés (vaccination, ségur etc.).

Cette année, dans le cadre de la campagne vaccinale HPV dans les collèges de la région, l'URPS, à la demande des Délégations Départementales et afin d'anticiper la constitution des équipes mobiles pour le mois de novembre, a fait passer un questionnaire afin de sonder la volonté des pharmaciens de les intégrer. Ainsi, l'URPS a pu faire remonter les listes de pharmaciens volontaires inscrits par département.

Au-delà des demandes de l'ARS, l'URPS assure également un relai d'information provenant de ses partenaires (SRA, réseaux, ICM et Oncopôle, CHU etc.) ou d'institutionnels.

La communication de l'URPS

Si l'URPS privilégie toujours le mailing pour communiquer auprès des pharmaciens d'officine, le site internet permet de recenser les différents sujets sur lesquels elle travaille. On y retrouve notamment les vidéos animées réalisées par l'URPS, qui sont également hébergées sur sa page YouTube et ont servi de support lors de diverses communications et/ou réunions.

De plus, cette année, afin d'informer les patients des nouvelles missions du pharmacien d'officine, l'URPS Pharmaciens Occitanie a décidé de mener une grande campagne de communication sur deux ans (2024-2025) à destination du grand public. Celle-ci est axée dans un premier temps, sur les compétences vaccinales du pharmacien. Trois déclinaisons vont rythmer cette prise de parole en 2024 : la vaccination contre les infections à HPV, le calendrier vaccinal et les vaccins d'hiver. Cette campagne sera menée dans la presse quotidienne régionale d'une part, mais également dans la presse féminine, ainsi qu'en ligne sur le site de la Dépêche et Midi Libre et sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Le coup d'envoi de cette campagne a été initié le 28 mars dernier, à l'occasion de l'organisation d'une table ronde ayant pour thème : « Vaccination en pharmacie : nouvelles perspectives et collaboration interprofessionnelle ». Pharmaciens et grand public ont été conviés à cet événement qui s'est déroulé dans les locaux de la Dépêche avec comme intervenant pour l'URPS Pharmaciens, Jean-Marc Gassan, Secrétaire de l'URPS.

Deux articles sur la possibilité de se faire vacciner en officine ont été publiés dans les pages santé des magazines Marie-Claire et Elle début avril. D'autres publications sont à venir.



Les actions et projets de l'URPS

- CPTS et guichet

A la fin du 1^{er} trimestre 2024, 83 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ont été identifiées en Occitanie. 60 d'entre elles ont signé leur ACI et 90% ont leur projet de santé validé ou déposé.

Le guichet CPTS, commun aux dix URPS et au sein duquel l'URPS Pharmaciens occupe toujours la vice-présidence, a été sollicité à de nombreuses reprises pour accompagner les porteurs de projets et informer les professionnels de santé des territoires concernés.

Notre union a donc de nouveau mis en œuvre cette année une importante action d'information et d'accompagnement des pharmaciens afin de les inciter à s'engager dans les CPTS.

Comme chaque année, des documents rédigés conjointement par les porteurs de projet et le guichet CPTS ont également été diffusés, comme des lettres d'information CPTS ou des invitations à des réunions d'information.

Au total, une centaine de mailings ont été envoyés vers les pharmacies dans le cadre de l'accompagnement des CPTS.

Un nouveau document « Guide pratique, Fonctionnement associatif CPTS » est venu enrichir la panoplie des documents sur le site du Guichet. C'est un document de 60 pages qui a reçu un très bon accueil auprès des CPTS.

Une enquête portant sur les CPTS a été envoyée aux pharmaciens de la région. Elle permettra de faire un état des lieux des CPTS en Occitanie (avancement, écueils, freins et leviers) et d'évaluer leur impact.

Comme chaque année, les lettres d'intention sont soumises au guichet CPTS. Chaque URPS est amenée à donner un avis motivé. L'ensemble de ces avis est colligé et envoyé à l'ARS qui juge alors de l'opportunité d'accorder une aide financière pour la CPTS. L'URPS Pharmaciens a ainsi été sollicitée pour avis sur 10 lettres d'intention depuis la dernière AG de mai 2023 et sur 15 projets de santé soumis au guichet CPTS.

Outre ces actions, l'URPS a continué de répondre aux sollicitations téléphoniques ou mails des pharmaciens concernant les CPTS.

- Inter URPS

L'URPS continue d'assurer la représentation des pharmaciens auprès de l'inter URPS.

Les groupes de travail inter URPS, auxquels participent des élus, continuent leurs réunions avec l'aide de l'assistante administrative, Méghane CUCCHI. Quatre groupes sont particulièrement actifs actuellement : Santé orale, périnatalité, souffrance des soignants, démographie des professionnels de santé. Le groupe santé orale a élaboré



une infographie à destination des professionnels de santé. Le groupe périnatalité a également fait un gros travail de description des différentes missions de chaque profession. Le groupe démographie a par ailleurs réalisé des fiches métiers pour chaque profession. Quant au groupe souffrance des soignants, il a élaboré un questionnaire relayé par toutes les URPS pour établir un état des lieux du bien être des professionnels de santé de la région.

L'inter-URPS, dans le cadre du groupe de travail santé orale a d'ailleurs organisé sa première soirée ayant pour thème la prévention des infections et maladies liées à la contamination par papillomavirus le 7 mars dernier à Montpellier. Cette soirée s'est tenue en présence notamment de Madame Catherine Choma, Directrice de la Santé Publique et Monsieur Pascal Durand, Directeur du premier recours ainsi que des membres de l'Assurance Maladie comme Monsieur Philippe Troabas, Directeur Coordonnateur Régional de la gestion du risque. Au total, près de 200 professionnels de santé sont venus assister à cet événement. Deux tables rondes étaient organisées sur les sujets de la vaccination HPV et des cancers oro-pharyngés (prévention, dépistage et accès aux soins). Sébastien BRUN, Trésorier de l'URPS intervenait lors de la première table ronde, en particulier sur l'extension des compétences vaccinales, l'occasion de mettre en avant le rôle important du pharmacien.

- **Mise en place d'un partenariat avec le CRA**t**b**

Le CRA**t**b (Centre Régional en Antibiothérapie), l'ARS et le CPIas Occitanie ont organisé la journée des référents en antibiothérapie le 22 juin à Toulouse, à laquelle Valérie Garnier, Présidente de l'URPS, est intervenue pour parler du rôle du pharmacien d'officine dans les protocoles cystite et odynophagie.

L'URPS a également relayé une étude auprès des pharmaciens d'officine de la région Occitanie, ayant pour but de déterminer pour quel profil de patient et pour quels antibiotiques délivrés en ville, des durées de traitement excessives sont prescrites.

Les officines souhaitant participer ont pu recueillir sur environ une semaine les informations suivantes à chaque fois qu'elles ont délivré un traitement antibiotique par voie générale à un patient : Age/Sexe/Antibiotique prescrit/Durée de traitement/Voie/Posologie/Indication.

Les URPS Médecins et Pharmaciens ont aussi été sollicitées par le CRA**t**b afin de mettre en place un partenariat pour agir en région sur le bon usage des antibiotiques, afin de lutter contre l'antibiorésistance et travailler avec l'outil Antibioclic.

- **Projet ONCO'LINK**

Concernant le projet Oncolink, l'URPS n'a plus aucune nouvelle des établissements que ce soit l'ICM ou l'Oncopôle sur le déroulement du projet. Il s'agit d'un projet qui est fait principalement pour les équipes hospitalières.

Un rapport intermédiaire de l'expérimentation a été présenté le 7 mars 2024.

- OSYS (Orientation dans le Système de Soins)

Pour rappel, Osys, porté initialement par l'association PHARMA SYSTEME QUALITE est un article 51 et repose sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée.

Guidé par des arbres décisionnels simple et concrets, le pharmacien, ayant au préalable suivi une formation spécifique, est amené à réaliser une orientation efficace et encadrée dans le cadre de la prise en charge des soins relevant du premier recours selon des situations de triage prédéfinies. Six situations sont définies dans le cahier des charges de l'extension : Conjonctivites, Brûlures 1er degré, Piqûres de tique, Plaies simples, Pollakiurie et Odynophagie.

Après parution du cahier des charges de l'extension en juin 2023, la candidature de la région a été déposée le 12 juillet. L'Occitanie a été sélectionnée ainsi que la Corse et le Centre Val de Loire pour l'extension de l'expérimentation. La confirmation officielle des régions sélectionnées a été donnée début septembre. Les pharmacies expérimentatrices pour notre région sont réparties sur 9 départements : l'Ariège, l'Aude, le Gard, le Gers, l'Hérault, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées Orientales et le Tarn.

C'est ainsi que le 14 septembre 2023 a eu lieu la journée de lancement à Paris et le 16 octobre la journée de formation des binômes formateurs, binômes médecin/pharmacien. Les formations ont débuté au mois de novembre, chacune dispensée par un binôme formateur médecin/pharmacien. Les médecins des binômes sont les Docteurs Jean-Louis BENSSOUSSAN et Christine RIVIERE. Les pharmaciens sont les Docteurs Valérie GARNIER, Anne-Laure HAUTBOIS et Sébastien BRUN.

Quatre dates ont été fixées : le 23 novembre à Narbonne, le 5 décembre à Montpellier, le 18 novembre à Nailloux et le 30 janvier à Vic-en-Bigorre.

Les retours des pharmaciens via les questionnaires de satisfaction distribués en fin de formation sont très positifs.

Au total, 26 pharmacies sur les 40 ciblées par le cahier des charges ont été formées. Cela représente 38 pharmaciens. La raison majeure aux désistements est la difficulté à se dégager du temps pour une journée de formation en présentiel.

Une possibilité de classe virtuelle est en cours de discussion avec PHSQ ; celle-ci permettrait à des pharmaciens supplémentaires, membres d'une équipe dans lequel un pharmacien s'est déjà formé en présentiel, de se faire former à leur tour.

Trois webinaires complémentaires odynophagie ont été dispensés en février 2024 par l'URPS. Ces webinaires étaient animés par les formateurs pharmaciens avec en appui,



des capsules vidéo d'un médecin, à destination des pharmaciens déjà formés OSYS pour pouvoir aller jusqu'à la délivrance protocolisée d'antibiotiques.

Une déclaration sur le site démarches simplifiées étant obligatoire pour la pratique des protocoles cystite et odynophagie, c'est l'URPS qui collecte les pièces nécessaires et effectue les déclarations pour le compte des expérimentateurs.

L'expérimentation a donc débuté en Occitanie au 1er janvier 2024 pour une durée de deux ans. Chaque mois, PHSQ envoie une extraction de la plateforme ONO (outil de remontée) faisant état des triages en Occitanie.

Un premier COPIL régional a eu lieu le 9 février 2024.

Depuis début janvier, la presse régionale, voire nationale, sollicite les pharmaciens pour des interviews ou reportages en officine. Ainsi, plusieurs articles sont parus dans les journaux régionaux, locaux certains transmettant des informations plus ou moins erronées. Dans le but d'éviter au maximum les raccourcis ou une mauvaise compréhension concernant l'objet ou la mise en œuvre de l'expérimentation, l'URPS Pharmaciens essaye d'accompagner autant que possible les expérimentateurs dans la communication en leur transmettant des éléments de langage pertinents.

Le suivi des pharmacies formées et l'investissement de l'URPS est important. Il a été mis en place un groupe WhatsApp pour pouvoir échanger avec les pharmaciens expérimentateurs de manière facile et rapide en cas de besoin.

- Relations avec les étudiants

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs actions auprès des étudiants ont été menées par l'URPS Pharmaciens dans le but de faire connaître le rôle et les missions de l'URPS ainsi que le métier de pharmacien d'officine.

L'URPS a ainsi renouvelé sa participation annuelle sous forme de conférence au forum des métiers sur Toulouse le 14 février 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de la convention signée avec le tutorat toulousain en septembre 2023, l'URPS a également participé à plusieurs événements ponctuant l'année universitaire en octobre 2023 (conférence lors de la pré rentrée LAS) et en janvier 2024 (stand pour le forum d'orientation).

- ICOPE

L'URPS Pharmaciens poursuit son accompagnement du programme, en participant aux comités de pilotage départementaux et régionaux.



- Numérique en santé

L'URPS Pharmaciens continue de s'investir dans le suivi de la stratégie régionale e-santé. En Occitanie, cette organisation s'est traduite par la mise en place d'une gouvernance régionale qui s'appuie sur les deux piliers que sont :

- Le Comité de Convergence stratégique e-Santé dont l'objectif est de rassembler tous les acteurs de la santé numérique en région et de les associer à la définition et au déploiement de la stratégie e-santé en région ;

L'URPS Pharmaciens fait partie du bureau qui a pour mission de préparer les grands temps forts dont les comités convergence et les séminaires e-santé, de proposer la création de groupes de travail sur différents thèmes, de proposer des thématiques en vue d'appels à projets et d'interroger les professionnels pour faire remonter les idées et arbitrage sur les sujets à traiter.

- Le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS) pour la conduite opérationnelle des projets régionaux de e-santé.

L'URPS Pharmaciens est dans le collège G (collège des URPS) et sous collège G2 avec les URPS Chirugiens-Dentistes, Biologistes et Sage-Femmes.

Accompagnement et information des pharmaciens

L'URPS continue de répondre par mail ou téléphone aux sollicitations des pharmaciens concernant leurs divers questionnements spontanés.

Des mailings d'information sont également envoyés à l'initiative de l'URPS sur les évolutions réglementaires comme l'Arrêté du 31 octobre 2023 modifiant les conditions de réalisation des TROD angine par les pharmaciens d'officine ou encore la possibilité d'effectuer des bilans prévention.

Pour exemple également, lors la sortie du décret du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales qui a entériné la possibilité pour les pharmaciens de prescrire les vaccins, l'URPS a envoyé un mailing expliquant la nécessité de se former au plus vite pour participer activement à la campagne de vaccination contre le HPV.

A ce titre, en amont de la première phase de la campagne qui a débuté le 6 novembre 2023, l'URPS a souhaité encourager la promotion de la vaccination HPV en officine. Pour cela, elle a élaboré et envoyé par courrier au mois d'octobre 2023, une affiche à toutes les officines de la région ainsi que des flyers à remettre aux patients, encourageant à se faire vacciner contre les cancers HPV. Le QR code présent sur ces documents renvoie vers une vidéo, à destination des enfants et adolescents, conçue par l'Institut National du Cancer en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Prévention. Par l'intermédiaire d'un mailing annonçant cet envoi, l'URPS a également fait passer un exemple de formulaire à utiliser, l'autorisation parentale étant un prérequis à la prescription du vaccin dans le cas d'un enfant mineur.